

Orientations

Orientation 3.7.3 Réhabiliter des paysages agropastoraux à forte valeur patrimoniale

Contexte

De nombreux paysages pastoraux du territoire Vanoise présentent une valeur culturelle exceptionnelle se manifestant par une densité particulièrement forte du bâti traditionnel. C'est le cas, notamment, des alpages de la Mottuaz et de la Buffaz en vallée d'Avérole, où l'activité agropastorale, autrefois intense, a laissé beaucoup de traces dont la conservation est aujourd'hui menacée par la régression de l'activité. Dans les secteurs d'altitude intermédiaire, les montagnettes* étaient autrefois plus largement utilisées par l'agriculture pour la fauche ou lors de la « remue », à la montée et à la descente d'estive (surtout en Tarentaise). Ces espaces qui offrent des paysages ouverts pourvus d'un patrimoine bâti de grande valeur, mais sont aujourd'hui très souvent délaissés. Les prairies s'embroussaillent, les arbres se développent et les chalets menacent de tomber en ruines.

Enjeux

Cette orientation s'inscrit à l'articulation des enjeux Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines et Rechercher une meilleure maîtrise de l'évolution des paysages et de l'occupation du sol pour maintenir la qualité du territoire, qui relèvent de missions fondamentales du parc national.

Lignes directrices de l'orientation

- Encourager les actions collectives de valorisation de paysages pastoraux à forte valeur patrimoniale en aire d'adhésion en assurant la conservation de leurs traces dans le paysage (comme les canaux d'irrigation, les anciens câbles à foin...).
- Privilégier la réutilisation agricole des espaces pâturés des montagnettes* et restaurer leur patrimoine bâti (voir l'objectif 2.1.3 et l'orientation 3.7.2).

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
3.7.3.a - Élaborer des projets concertés associant les différents acteurs concernés (commune, propriétaires, agriculteurs, établissement public du parc national) en	Animation, accompagnement de projets, expertise et suivi environnemental	Prise en compte dans la gestion du foncier communal agricole et pastoral	Organisations professionnelles agricoles

Orientations

se basant sur des études de faisabilité foncière et agricole préalables			
3.7.3.b - Réaliser une animation foncière			Organisations professionnelles agricoles, SAFER
3.7.3.c - Remettre en état des prairies et contractualiser pour favoriser leur entretien	Sensibilisation des propriétaires et exploitants, animation, expérimentation de techniques d'intervention, appui à la contractualisation, suivi	Prise en compte dans la gestion du foncier communal agricole et pastoral	Organisations professionnelles agricoles
3.7.3.d - Améliorer la qualité paysagère des pistes pastorales	Sensibilisation	Prise en compte dans la gestion des pistes communales	Organisations professionnelles agricoles
Autres mesures contractuelles contribuant à l'orientation			
Mesures 3.1.2.b / 3.1.2.c / 3.1.3.d / 3.1.3.f / 3.2.1.i / 3.3.3.e			

Référence ID de l'article : #5187

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-15 16:12